



Villariès

N°13

JANVIER 2021

Bulletin infos



Sommaire

Noël à Villariès	2
Le Mot du Maire	3
Le Nouveau Conseil Municipal	4
Le Personnel Communal	7
La Vie des Écoles.....	8
La Vie de la Commune.....	10
Les Finances Communales.....	13
La Nouvelle École.....	18
La Vie de la Commune (suite).....	20
Animations	25
Infos pratiques - État Civil	26
Associations.....	31

Magazine édité par
la Mairie de Villariès

Tél. : 05 61 84 98 90

Directeur de la publication :

Léandre ROUMAGNAC, Maire

Responsables de la rédaction et crédits photos :

Léandre ROUMAGNAC

Jean-François LOZANO

Monique HEITZ

Sébastien BOISSIÈRE

Amandine CASSAGNE

Laurent COURRIER

Marie-Ange MERLY

Impression :

Evoluprint

10 Rue Du Parc

31150 Bruguères

NOËL À VILLARIÈS

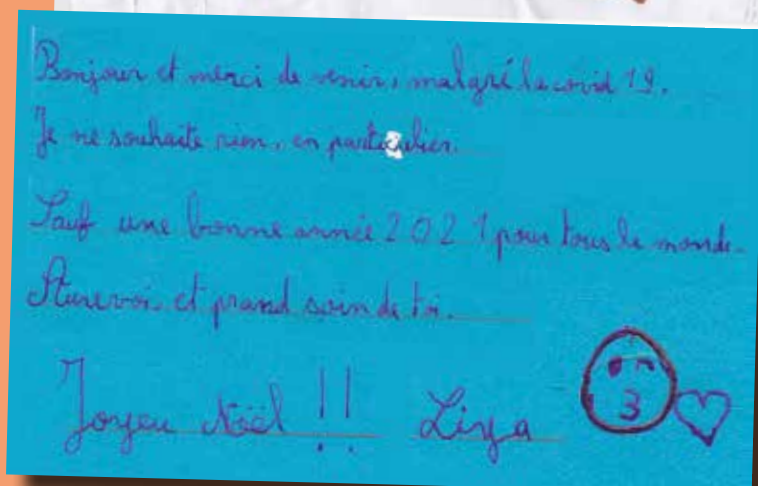
Le Père Noël est venu le dimanche 13 décembre à Villariès !

Il tenait vraiment à rencontrer les enfants sages de notre village, malgré le confinement !

Il est arrivé dans une chouette Estafette Pickup Renault de 1973 accompagné de ses deux gentils lutins, Ethan et Inès.



Il a fait le tour du village et a distribué chocolats, friandises et bonnets de Noël pour le plaisir des petits et des grands !



Le mot du Maire

Chères Villariessoises et chers Villariessois,



Le 15 mars 2020, vous avez été appelés aux urnes pour élire votre nouveau conseil municipal.

Au nom des élus, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée pour cette nouvelle mandature.

Ce n'est que le 4 juin 2020, que l'élection du maire et des adjoints a pu s'effectuer ainsi que la mise en place des commissions municipales, de la désignation des délégués dans les différents syndicats intercommunaux et dans les commissions de la communauté de communes des coteaux du Girou.

Vous découvrirez, au fil de votre lecture, l'activité de la commune de l'année 2020.

Voici quelques réalisations :

- La conclusion du marché de la construction de la nouvelle école maternelle et du restaurant scolaire ainsi que celui de la construction de la chaufferie bois et son réseau de chaleur. Les travaux ont pu débuter en novembre dernier,
- Les travaux de mise en accessibilité de la salle des Aînés,
- Le renforcement des rives des chemins du Ségala et de Balard.

Aujourd'hui et plus que jamais, nous devons faire attention aux autres ainsi qu'à nous-mêmes, en commençant par respecter et répéter les gestes barrières. Si la vie continue pour chacun d'entre nous, j'ai une pensée profonde pour toutes celles et tous ceux qui ont été ou sont encore victimes de cette pandémie ainsi que pour tous les acteurs économiques.

Je terminerai en vous présentant au nom du Conseil Municipal, tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année, qu'elle vous apporte, à vous et à vos proches, la réalisation de toutes vos espérances.

J'espère que nous retrouverons bientôt notre liberté de vivre à nouveau de bons moments de convivialités à l'occasion de nos manifestations locales.

Votre Maire,

Léandre ROUMAGNAC

Léandre Roumagnac

Le Maire

Membre et Président de toutes les Commissions Municipales.

3^o Vice-Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou en charge de la Commission Finances / Transferts de charges.

Membre des Commissions Intercommunales :

Appels d'Offres ; Voiries, Équipements et Travaux ; SCOT et Urbanisme ; Ordures ménagères.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 ; Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne ; Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Nord-Toulousain ; Association du Pays Tolosan.

Correspondant Défense.



Monique Heitz

1^{ère} adjointe

Membre des Commissions Municipales :

Jeunesse, sport et culture (vice-présidente) ; Environnement et Urbanisme (vice-présidente) ; Finances (vice-présidente) ; Appels d'Offres (suppléante) ; Informations générales et communication ; Bâtiments et équipements communaux.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte des Eaux du Tarn et Girou ; Commission Cantonale d'admission à l'aide sociale de Fronton ; Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou.



Jean-François Lozano

**2^{ème} adjoint
Conseiller Communautaire**

Membre des Commissions Municipales :

Vie scolaire (vice-président, délégué au Conseil d'École), Informations générales et Communication (vice-président), Environnement et Urbanisme, Bâtiments et équipements communaux, Finances, Appels d'Offres (suppléant).

Membre des Commissions Intercommunales :

Communication ; Enfance et Jeunesse, ALAÉ-ALSH ; Ordures Ménagères.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Nord-Toulousain.



Damien Garcia

3^{ème} adjoint

Membre des Commissions Municipales :

Bâtiments et Équipements communaux (vice-président) ; Voirie et Urbanisation (vice-président) ; Environnement et Urbanisme ; Finances ; Appels d'Offres (titulaire).

Membre de la Commission Intercommunale :

Voiries, Équipements et Travaux.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 (Commission Territoriale 2 Coteaux de St-Jory et Frontonais) ; Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (Commission Territoriale du SDEHG de Fronton).





Alain Bertagna

Conseiller Municipal

Membre des Commissions Municipales :

Bâtiments et équipements communaux ; Jeunesse, sport et culture.

Correspondant Tempête auprès d'ERDF.

Correspondant sécurité routière.



Sébastien Boissière

Conseiller Municipal

Membre des Commissions Municipales :

Vie scolaire (délégué au Conseil d'École) ; Informations générales et Communication ; Environnement et Urbanisme ; Appels d'Offres (titulaire).

Correspondant Fibre31.



Michel Borghi

Conseiller Municipal

Membre des Commissions Municipales :

Voirie et Urbanisation ; Environnement et Urbanisme ; Jeunesse, Sport et Culture.

Membre des Commissions Intercommunales :

Environnement ; Tourisme ; Personnes âgées.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Association du Pays Tolosan.

Référent lutte anti-moustiques.



Amandine Cassagne

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Voirie et Urbanisation ; Finances ; Informations générales et Communication ; Centre Communal d'Action Sociale.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Commission Cantonale d'admission à l'aide sociale de Fronton..



Laurent Courier

Conseiller Municipal

Membre des Commissions Municipales :

Bâtiments et Équipements communaux ; Informations générales et Communication ; Finances.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte des Eaux du Tarn et Girou.



Audrey Darragon

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Environnement et Urbanisme ; Centre Communal d'Action Sociale.

Membre des Commissions Intercommunales :

Assainissement Autonome ; Accessibilité.



Anne-Laure Daudet

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Jeunesse, sport et culture ; Finances.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 (Commission Territoriales 2 Coteaux de St-Jory et Frontonnais), Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou.



Marie-Blandine Doazan

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Environnement et Urbanisme ; Voirie et Urbanisation ; Centre Communal d'Action Sociale.



Marie-Ange Merly

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Vie scolaire ; Jeunesse, Sport et Culture ; Informations générales et Communication ; Appels d'Offres (suppléante).

Membre des Commissions Intercommunales :

Petite enfance et RAM ; Enfance et Jeunesse, ALAÉ - ALSH.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Collège G. Brassens de Montastruc-la-Conseillère ; Association Familiale Cantonale de Montastruc-la-Conseillère.



Yannick Rondeau

Conseiller Municipal

Membre des Commissions Municipales :

Vie scolaire ; Bâtiments et Équipements communaux ; Informations générales et Communication ; Appels d'Offres (titulaire).

Membre de la Commission Intercommunale :

Tourisme ; Culture.



Karine Siadmak

Conseillère Municipale

Membre des Commissions Municipales :

Centre Communal d'Action Sociale ; Finances.

Membre des Commissions Intercommunales :

Tourisme ; Personnes âgées.

Délégations dans les Syndicats Intercommunaux et les Syndicats Mixtes :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Collège G. Brassens de Montastruc-la-Conseillère ; Association Familiale Cantonale de Montastruc-la-Conseillère.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

De gauche à droite :

Laura Giscard :
ATSEM PS-MS et MS-GS

Laure Parada :
Enseignante PS-MS

Élodie Calvet :
Directrice et enseignante MS-GS

Adeline Jeanjean :
Enseignante PS

Estelle Lagarrigue :
ATSEM PS



Françoise Roumagnac

Attachée territoriale

Finances, marchés publics, gestion du personnel, élections, affaires générales.



Betty Catala

Adjoint administratif

Accueil du public, gestion de la cantine, affaires scolaires, Etat Civil, Urbanisme, affaires générales



Laura Giscard et Estelle Lagarrigue

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Participe à la communauté éducative.



Franck Allizart et Sébastien Lobera

Adjoints Techniques Territoriaux

Entretien et maintenance des locaux, de la voirie et des espaces verts.



Marie-Hélène Bertagna

Agent de restauration

Contrôle les produits alimentaires, assure le réchauffage des repas, service, plonge et nettoyage des locaux.

LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Effectifs de l'année scolaire 2020/2021

189 élèves sont scolarisés cette année dans les trois écoles du RPI.

À Villariès, l'école maternelle « les Coquelicots » accueille **70** enfants, encadrés depuis la rentrée par une nouvelle équipe enseignante :

- Mme Jeanjean : 26 Petite Section,
- Mme Parada : 6 Petite Section et 16 Moyenne Section,
- Mme Élodie Calvet (directrice) : 8 Moyenne Section et 14 Grande Section.

Elles sont assistées par les ATSEM : Estelle LAGARRIGUES (PS) et Laura GISCARD (PS-MS & MS-GS).

L'école élémentaire de Bazus accueille **72** enfants dans les classes de :

- Mme Pauline Rolland (directrice) : 16 CP,
- Mme Carine Derbias : 19 CE1 et 7 CE2,
- Mme Ynglada : 30 CE2.

Et enfin l'école élémentaire de Gargas compte **47** enfants pour les classes de :

- Mme Sophie Hesse (directrice) : 25 CM1,
- Mme Monique Fernandez : 22 CM2.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants nés en 2018, les inscriptions en Mairie auront lieu du 8 au 19 mars 2021.

Les parents devront se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Un rendez-vous avec la Directrice de l'école leur sera fixé.

Prévision des effectifs de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022

180 enfants pourraient être scolarisés dans le RPI.

Dans les classes de maternelle à Villariès 69 enfants (13 PS, 32 MS et 24 GS) et dans les classes élémentaires, à Bazus et Gargas ce sont 111 élèves qui sont attendus.

Accueil des nouveaux élèves sur le RPI

Dans les trois écoles du RPI, une même procédure d'accueil est mise en place ; les mairies étant souvent le premier contact des familles, elles donnent un maximum d'informations notamment sur le fonctionnement du RPI. Relayées par les directrices lorsqu'elles reçoivent les familles, ces dernières prennent alors le temps de faire visiter l'école et de répondre à toutes les questions des parents et des enfants. Ensuite l'intégration se fait en toute sérénité.

SORTIES SCOLAIRES, SPECTACLES

2020 aura décidément été une année bien particulière aussi pour les écoles.

La continuité pédagogique a été assurée au mieux, par mails, padlet et classes virtuelles pour les trois écoles du RPI.

Si tous les élèves ont subi le confinement, la classe à distance, notamment en « visio », a compliqué certains apprentissages.

L'engagement des enseignantes du RPI doit être salué en ces circonstances difficiles.

Les sorties scolaires prévues pour Villariès ont été annulées. Il a fallu renoncer à la visite du château Chalabre, à la troisième séance de l'école au cinéma et même à la visite du CP pour les GS.

Pour la traditionnelle Fête de Noël, chants, comptines et un spectacle de danse ainsi qu'un goûter avec dégustation des sablés réalisés par les élèves des classes de PS-MS et MS-GS ont ponctué joyeusement la fin de l'année.

Les enfants ont préparés les objets décoratifs dans l'ambiance de Noël.

La tournée croissants (qui permet de financer les sorties et les projets de maternelle) organisée par les enseignantes et les parents d'élèves de l'école de Villariès aura lieu le **samedi xx février 2021**.



UNE ANNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE DE VILLARIÈS

Cette année 2020 avait pourtant bien commencé... Les interventions de Meryn en patins, l'astronomie avec Jean, les activités manuelles avec Kristel et Estelle, les jeux sportifs de Yaël, la sophrologie avec Delphine et j'en passe... Mais elle s'est brutalement interrompue. Il a fallu quitter l'école, l'ALAÉ et l'accueil de loisirs. Il a fallu apprendre autrement et s'amuser différemment. Les parents sont devenus professeur et animateur !

Depuis juin, nous sommes revenus ! L'école et l'ALAÉ ont rouvert leurs portes et les projets ont redémarré.

L'équipe de l'ALAÉ s'est renforcée et nous propose plein de super projets ! Les 5 continents seront notre fil rouge ! L'Europe jusqu'aux vacances d'octobre, L'Amérique du nord jusqu'à Noël, l'Asie pour la 3^{ème} période, l'Amérique du sud en avril et l'Océanie et l'Afrique en fin d'année.

Les travaux du nouvel ALAÉ ont commencé et nous sommes impatients d'y emménager. En attendant, nous décorons la salle et les vitres sans nous priver ! De nouveaux intervenants viennent faire découvrir leurs activités aux enfants. Le cirque avec Natasha, la BD et le théâtre d'ombres avec Marion, les arts plastiques avec Audrey, sans oublier les grands jeux de Guy et Nolan, qui réunissent à coup sûr la moitié de l'école !

Le mois de décembre est, pour nous, le mois de la fraternité. Des collectes (produits d'hygiène et vêtements chauds) avec l'association « La jeunesse maraude », des cartes de vœux pour les sans-abri, des jeux, des fresques...

Et même si nous ne pouvons plus ouvrir l'ALAÉ aux parents, vous retrouvez nos activités et événements sur le livre des Gnomes et sur Facebook.



Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement



LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS À VILLARIÈS : LE RAM

Le Relais d'Assistants Maternels « Les P'tits Bouts du Girou » est un service intercommunal qui s'adresse aux assistants maternels, gardes à domicile et aux parents des 18 communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Le RAM a une double mission : d'une part, l'accompagnement des parents dans leur recherche de mode d'accueil pour leur enfant, mais aussi pendant toute la durée du contrat avec leur salarié, et d'autre part, le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels.

Trois animatrices assurent ces missions. Elles proposent quotidiennement des ateliers en matinée, aux assistants maternels et aux enfants, qui contribuent à l'éveil des tout-petits et qui facilitent les échanges entre professionnels.

La commune de Villariès recense trois assistantes maternelles, avec une offre d'accueil de douze places. Ces professionnelles sont très investies dans leur métier et auprès des familles. Elles participent régulièrement aux ateliers proposés sur la commune un mardi matin sur deux et elles n'hésitent pas aussi à se déplacer à la salle dédiée du RAM de Montastruc-la-Conseillère.

Le RAM accompagne et soutient également les assistantes maternelles de Villariès dans leurs démarches de départ en formation continue.

Cette année compliquée ne les a pas freinées dans leur volonté de se former. En effet, en 2020, elles ont pu participer à la formation « recyclage » aux gestes de premiers secours, mais aussi perfectionner leur communication avec les tout-petits par l'acquisition de techniques de langage signé ou approfondir leurs connaissances sur le cerveau.

« Maintien du lien entre RAM et assistants maternels » et « adaptation » ont été les mots d'ordre de cette année si particulière. Durant les confinements, l'équipe du RAM a continué à accompagner les professionnels à distance, par téléphone et grâce à la création d'une Gazette par mail. Elle proposait des articles, des idées d'activités, de lecture...

En cette fin d'année, chacune est très enthousiaste à l'idée d'enfin se retrouver sur les temps d'accueil en 2021. Revenir au RAM est essentiel pour tous ; la volonté est forte de poursuivre cette dynamique d'échanges et de partages, tellement présente sur cette commune.



Pour toute information :

Communauté de Communes des Coteaux du Girou
1 rue du Girou, 31380 GRAGNAGUE

Tél : 05 34 27 45 73

www.cc-coteaux-du-girou.fr/enfance-jeunesse/ram



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous sommes heureux d'avoir pu constater que la bibliothèque municipale a eu le plaisir d'accueillir 26 nouveaux inscrits durant l'année 2020, et ce, malgré la crise sanitaire ! Nous espérons qu'il y aura encore bien d'autres nouveaux lecteurs !!!

Nous tenons à remercier les généreux donateurs qui ont apporté de nombreux livres venus enrichir nos rayons.

Comme vous avez pu le lire sur le site internet de la Mairie ainsi que sur l'application « Panneau Pocket », nous avons acheté quelques nouveautés courant octobre, ainsi que quelques BD pour le bonheur des petits et des grands !

Les rayons de la salle dédiée aux enfants et ados sont en cours de réorganisation afin que tout le monde puisse se repérer selon les âges.

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte :

Le mercredi après-midi de 16h00 à 19h00,

Le vendredi après-midi de 17h30 à 19h00.

N'hésitez pas à venir passer un moment agréable, discuter, lire, ou simplement emprunter des ouvrages.

Parlez nous de vos préférences de lecture, des ouvrages que vous souhaiteriez voir dans notre bibliothèque, nous essaierons dans la mesure du possible de contenter vos désirs.

Nous souhaitons toujours dédier un **espace pour les livres demandés par les écoles et collèges**. En effet, ce sont régulièrement les mêmes livres qui sont achetés par les familles. Aussi, nous faisons **appel aux dons** afin de pouvoir les proposer dans notre Bibliothèque et de permettre aux familles de disposer de ces livres sans devoir les acheter.

Nous acceptons les dons de livres (romans, BD, mangas...) qui doivent être propres, en bon état, sans traces de stylo et sans pages déchirées.

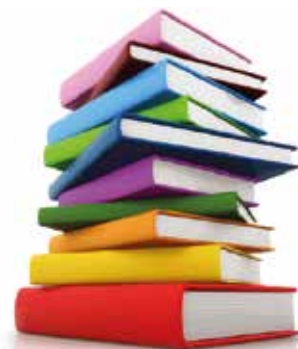
Nous avons également besoin de bénévoles réguliers pouvant donner un peu de leur temps. N'hésitez pas à venir vous présenter pendant les heures d'ouverture !

Nous comptons sur vous pour continuer à faire vivre la Bibliothèque de Villariès !

L'équipe de la Bibliothèque Municipale de Villariès

Lauren, Betty CATALA, Myriam BOISSIÈRE et Sandrine MICHEL (absente)

e-mail : bibli@villaries.com



LAURÉATS AUX EXAMENS 2020

Les nouvelles promotions de titulaires des diplômes du Brevet des Collèges, du CAP, de BEP ou du Baccalauréat récompensés par la Mairie sont :

↳ Brevet des Collèges

ANDREU Baptiste
ANGLADE Ethan
ASSE Martin
BLAY Julie

CARNUS Agathe
DOS SANTOS Mathilde
GUSTON Erwan
ISSANCHOU Maxime

↳ Baccalauréat

ASSE Adrien
BLAY Amandine
COURRIER Sam
CRUZEL Fanny

JACQUES Charlotte
MIQUEL Maxime
ROMAN Roméo
VERDURE Léa

SOLIDARITÉ À VILLARIÈS

Face à la crise du Coronavirus, un groupe de Villariessoises et de Villariessois s'est réuni pour confectionner mille deux cents masques lavables.

Le tissu a été offert par des habitants et la mairie a fait l'acquisition des élastiques nécessaires à leur réalisation.

Réunis chez Martine Blanchet et Christian le « maître tailleur », qui ont ouvert leur maison, un véritable petit atelier de couture a permis de vivre un fort moment de solidarité. Il aura fallu 7 semaines de production, 30 000 m de fil et 500 m d'élastiques pour leur réalisation.

Les volontaires se réjouissent à l'idée d'avoir été utiles aux habitants du village pour assurer leur protection en respectant les normes sanitaires.

Les conseillers municipaux ont distribué ces masques à la population.



PROTECTIONS INSTALLÉES POUR LE DÉCONFINEMENT

L'accueil des enfants à l'école a été permis, avec la mise en place de marquages d'emplacements, de nettoyage et désinfection renforcés, dans le respect du protocole de l'Éducation Nationale.

Pour permettre l'accueil du public à la mairie, des mesures spécifiques ont été installées pour protéger les personnels et les administrés.

Le 1^{er} Conseil Municipal s'est d'ailleurs tenu dans la salle des fêtes afin de permettre le respect des gestes barrières.



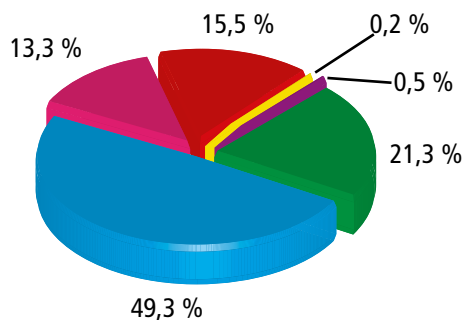
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif, c'est le bilan de l'année N-1.

Il est divisé en 2 grandes sections réparties en Recettes et en Dépenses :

- la section **Fonctionnement**,
- la section **Investissement**.

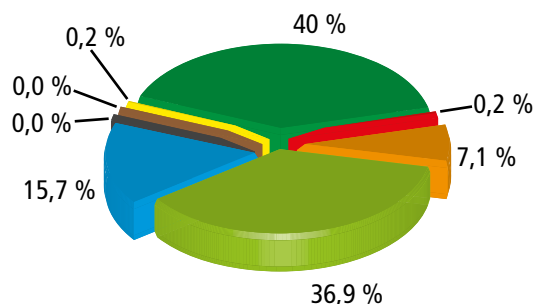
FONCTIONNEMENT : DÉPENSES



011	Charges à caractère général	106 826,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	247 175,00 €
014	Atténuations de produits	66 574,00 €
65	Autres charges de gestion courante	77 867,32 €
66	Charges financières	1 089,11 €
67	Charges exceptionnelles	2 271,25 €
TOTAL DÉPENSES		501 803,40 €

La section Dépenses de Fonctionnement désigne les dépenses liées au fonctionnement de la collectivité (frais de rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, achats et charges externes, intérêts des emprunts, subventions versées...).

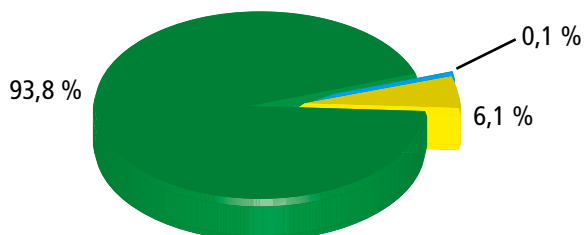
FONCTIONNEMENT : RECETTES



013	Atténuations de charges	1 771,96 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70 441,78 €
73	Impôts et taxes	366 853,00 €
74	Dotations, subventions et participations	156 497,92 €
75	Autres produits de gestion courante	0,97 €
76	Produits financiers	1,69 €
77	Produits exceptionnels	1 591,25 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	397 597,81 €
TOTAL RECETTES		994 756,38 €

La section Recettes de Fonctionnement comprend l'ensemble des sommes versées à la collectivité par diverses entités (impôts et taxes, recettes fiscales indirectes, dotations versées par l'Etat, recettes de vente ou d'exploitation des domaines, revenus de placements financiers...).

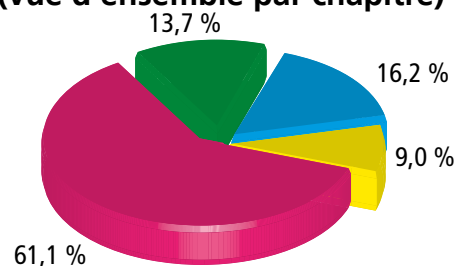
INVESTISSEMENT : DÉPENSES (vue d'ensemble par chapitre)



16	Emprunts et dettes assimilés	20 539,78 €
21	Immobilisations corporelles	316 193,06 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	400,00 €
TOTAL DÉPENSES		337 132,84 €

La section Dépenses d'Investissement regroupe l'ensemble des opérations qui vont modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés, montant du remboursement en capital des emprunts...).

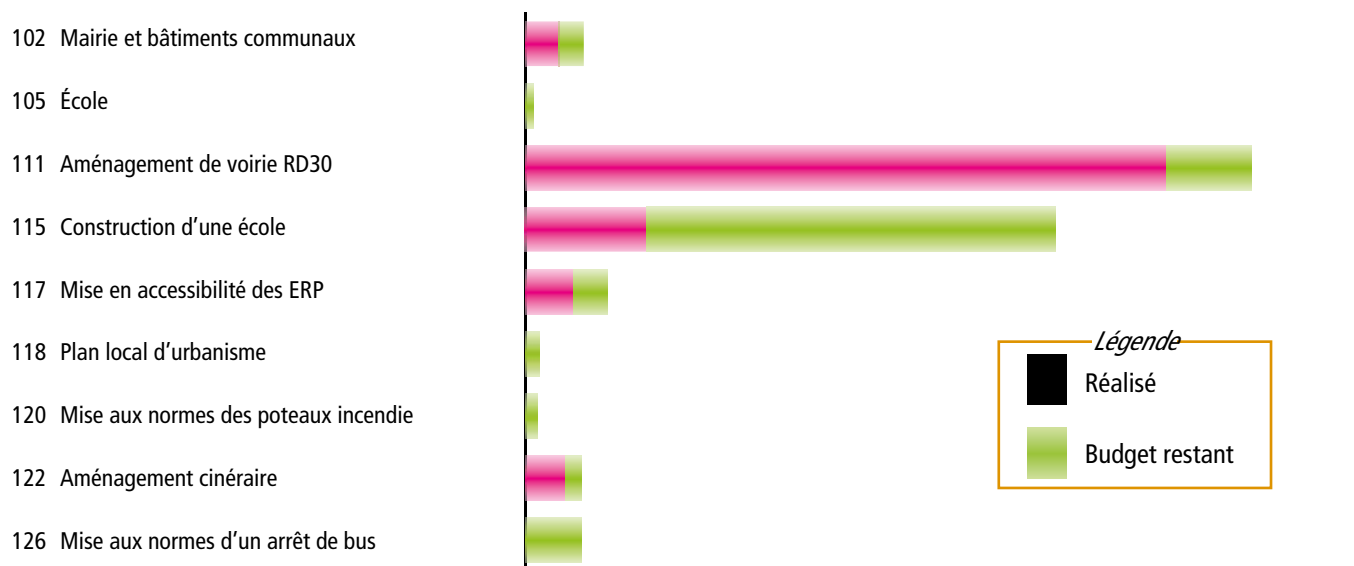
INVESTISSEMENT : RECETTES (vue d'ensemble par chapitre)



10	Dotations, fonds divers et réserves	160 612,98 €
13	Subventions d'investissement reçues	88 974,48 €
16	Emprunts et dettes assimilés	605 936,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	135 887,41 €
TOTAL RECETTES		991 410,87 €

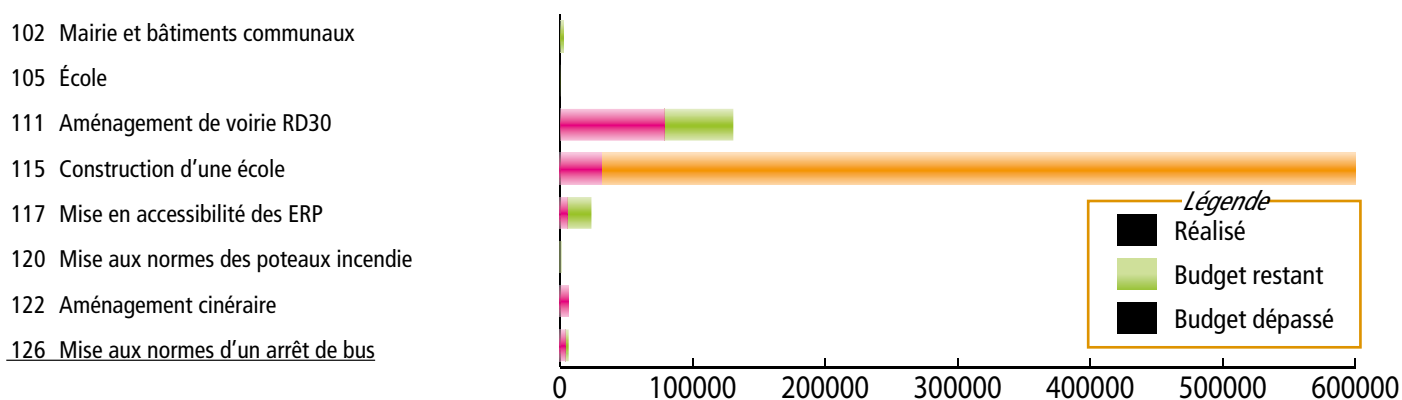
La section Recettes d'Investissement est constituée des dotations et subventions, telles que le fonds de compensation de la TVA, la Taxe d'Aménagement, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les autres subventions (Département, Région, Europe) et les emprunts. Certaines de ces recettes sont variables, comme les emprunts et dépendent des projets prévus par la commune.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT : DÉPENSES



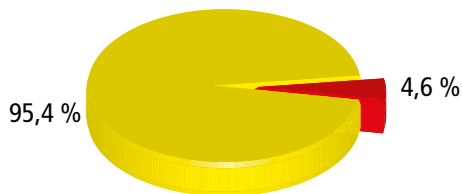
	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
102 Mairie et bâtiments communaux	21 000,00 €	12 094,55 €	57,59 %
105 École	3 000,00 €	0 €	0 %
111 Aménagement de voirie RD30	259 469,00 €	229 221,90 €	88,34 %
115 Construction d'une école	190 000,00 €	43 551,57 €	22,92 %
117 Mise en accessibilité des ERP	29 500,00 €	17 078,63 €	57,89 %
118 Plan local d'urbanisme	5 000,00 €	0 €	0 %
120 Mise aux normes des poteaux incendie	4 400,00 €	0 €	0 %
122 Aménagement cinéraire	20 000,00 €	14 246,41 €	71,23 %
126 Mise aux normes d'un arrêt de bus	20 000,00 €	0 €	0 %
TOTAL DÉPENSES	552 369,00 €	316 193,06 €	57,24 %

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT : RECETTES



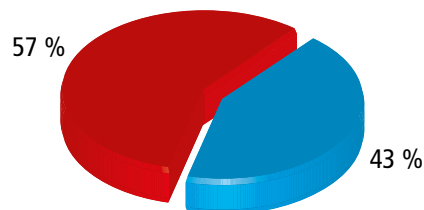
	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
102 Mairie et bâtiments communaux	3 000,00 €	0 €	0 %
105 École	250,00 €	0 €	0 %
111 Aménagement de voirie RD30	130 774,00 €	78 650,00 €	60,14 %
115 Construction d'une école	31 500,00 €	600 000,00 €	1904,76 %
117 Mise en accessibilité des ERP	23 796,00 €	5 770,48 €	24,25 %
120 Mise aux normes des poteaux d'incendie	903,00 €	0 €	0 %
122 Aménagement cinéraire	6 218,00 €	5 936,00 €	95,46 %
126 Mise aux normes d'un arrêt de bus	6 600,00 €	4 554,00 €	69,00 %
TOTAL RECETTES	203 041,00 €	694 910,48 €	342,25 %

CCAS : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



011	Charges à caractère général	8 523,00 €
65	Autres charges de gestion courante	407,00 €
TOTAL DÉPENSES		8 930,00 €

CCAS : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

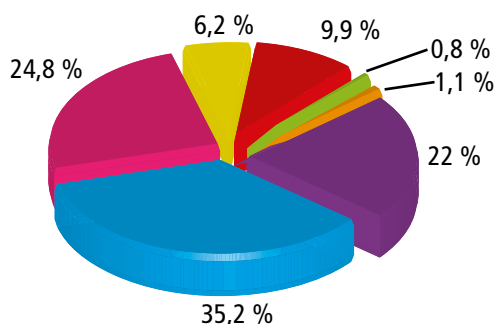


74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 643,03 €
TOTAL RECETTES		11 723,03 €

LE BUDGET PRIMITIF 2020

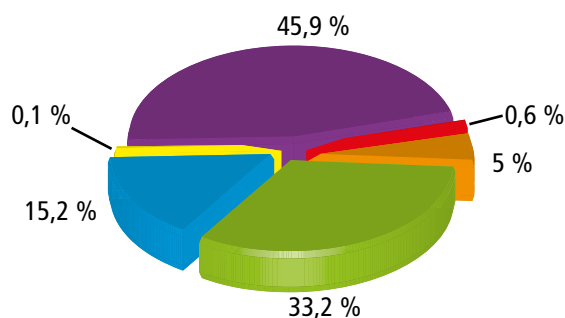
Le Budget Primitif est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES



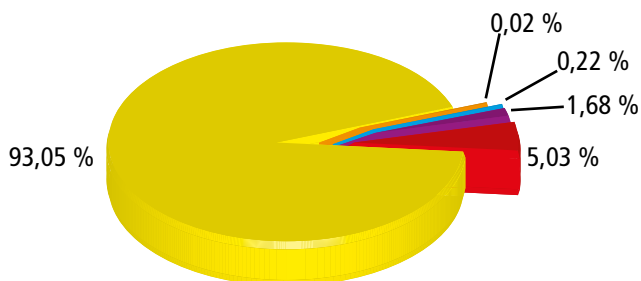
011	Charges à caractère général	378 440,99 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	266 050,00 €
014	Atténuations de produits	67 062,00 €
65	Autres charges de gestion courante	106 685,50 €
66	Charges financières	8 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	12 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	235 629,49 €
TOTAL DÉPENSES		1 074 667,98 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECETTES



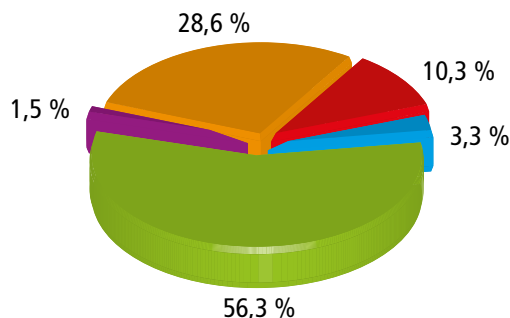
013	Atténuations de charges	7 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	53 285,00 €
73	Impôts et taxes	357 248,00 €
74	Dotations, subventions et participations	163 182,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	492 952,98 €
TOTAL RECETTES		1 074 667,98 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES



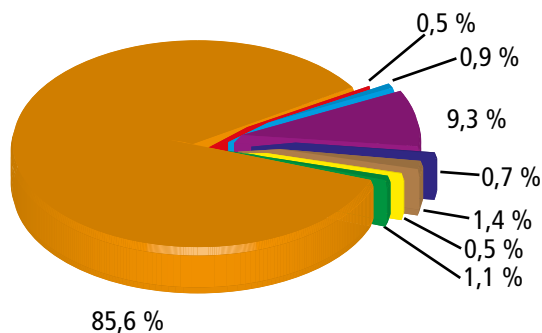
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	38 543,00 €
20	Immobilisations incorporelles	115 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 128 547,00 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	400,00 €
TOTAL DÉPENSES		2 287 490,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES



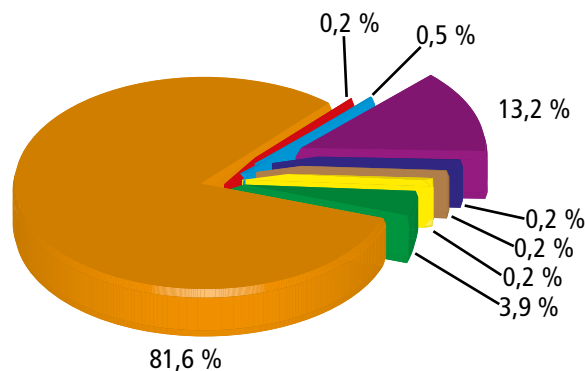
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 004,48 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 286 578,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	654 278,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement	235 629,49 €
TOTAL RECETTES		2 287 490,00 €

INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE : DÉPENSES (détail des opérations)



102	Mairie et bâtiments communaux	11 405,00 €
111	Aménagement de voirie RD30	25 198,00 €
115	Construction d'une école	1 919 323,00 €
117	Mise en accessibilité des ERP	12 421,00 €
126	Mise aux normes d'un arrêt de bus	20 000,00 €
127	Construction Chaufferie Bois et Réseau Chaleur	208 200,00 €
130	Système de vidéo protection	15 000,00 €
	Autres opérations d'équipement	32 000,00 €
Total équipement		2 243 547,00 €
Opérations financières (pour mémoire)		43 943,00 €
TOTAL AVEC OPÉRATIONS FINANCIÈRES		2 287 490,00 €

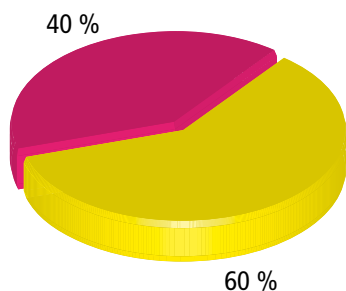
INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE : RECETTES (détail des opérations)



102	Mairie et bâtiments communaux	3 000,00 €
111	Aménagement de voirie RD30	52 124,00 €
115	Construction d'une école	1 077 768,00 €
117	Mise en accessibilité des ERP	3 023,00 €
126	Mise aux normes d'un arrêt de bus	6 600,00 €
127	Construction Chaufferie Bois et Réseau Chaleur	173 800,00 €
130	Système de vidéo protection	2 480,00 €
	Autres opérations d'équipement	2 783,00 €
Total équipement		1 321 578,00 €
Opérations financières (pour mémoire)		965 912,00 €
TOTAL AVEC OPÉRATIONS FINANCIÈRES		2 287 490,00 €

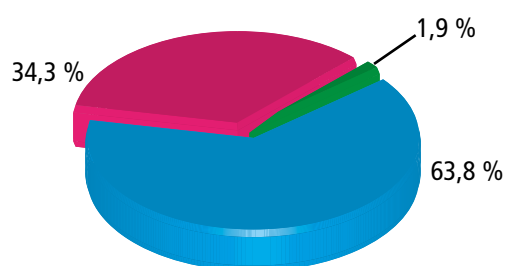
Le budget primitif du CCAS

CCAS : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



011	Charges à caractère général	4 697,50 €
65	Autres charges de gestion courante	3 183,03 €
TOTAL DÉPENSES		7 835,53 €

CCAS : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



70	Produit des services, domaines et ventes diverses	150,00 €
74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 685,53 €
TOTAL RECETTES		7 835,53 €

LES SUBVENTIONS

Les subventions perçues en 2020 :

- Travaux de mise en accessibilité de la salle de l'Âge d'Or
↳ Conseil Départemental : 1 243,19 €

LES MARCHÉS PUBLICS

1. Attribution de marché pour la réalisation du Groupe Scolaire, entreprises retenues :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant
1	Démolition – Gros œuvre – Isolation Thermique par l'Extérieur	OCBAT	500 138,78 € TTC
2	Murs à Ossatures Bois – Charpente – Couverture – Étanchéité	SUD CHARPENTE	300 211,55 € TTC
3	Menuiseries extérieures	SPB	119 876,65 € TTC
4	Menuiseries intérieures	COUCOUREUX	62 415,23 € TTC
5	Plâtrerie	SARL MANFRE	120 732,38 € TTC
6	Électricité (Courant Fort, Courant Faible)	IN CHARGED	69 600,00 € TTC
7	Chauffage, Ventilation, Climatisation – Plomberie	TEMPERIA	213 015,90 € TTC
8	Revêtements de sols et murs	ETR/3AS	96 888,40 € TTC
9	Équipements de cuisine	BICHARD	65 187,60 € TTC
		Total	1 548 066,49 € TTC

2. Attribution de marché pour la réalisation d'une chaufferie bois avec son réseau de chaleur, entreprises retenues :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant
1	Voiries et Réseaux Divers – Gros œuvre – Étanchéité	OCBAT	94 697,11 € TTC
2	Serrurerie	SARL GONZALEZ	4 491,60 € TTC
3	Menuiseries extérieures	LAMBOLEZ CAVAILLES	96 600,00 € TTC
		Total	195 788,71 € TTC

3. Attribution de marché pour la fourniture et la livraison des repas scolaires : CRM RODEZ

4. Marché de l'électricité : Par l'intermédiaire de l'UGAP qui a lancé un appel d'offre pour « le dispositif Electricité Bleu », le marché a été attribué à Total Direct Énergie. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée d'une année, nous changeons de fournisseur.

TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

En 2020, les taux d'imposition sont restés inchangés :

- Taxe foncière bâti : 19,28 %,
- Taxe foncière non bâti : 98,01 %.

La taxe d'habitation n'apparaît plus car ce taux n'est plus décidé en Conseil Municipal.

EMPRUNTS

La commune compte actuellement 6 emprunts à rembourser, dont :

- 2 auprès du Conseil Départemental pour une annuité de 1 525 € (acquisition de terrain pour la construction d'un groupe scolaire et implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir). Fin des prêts en 2025 et 2027, avec un taux d'intérêt à 0 %.
- 2 auprès de la Banque Populaire pour une annuité de 17 377 € (construction d'un atelier municipal et financement des investissements 2009). Fin des prêts en 2021 (taux d'intérêt à 3,2 %) et 2022 (taux d'intérêt à 3 %).
- 1 auprès du Crédit Mutuel pour une annuité de 4 211 € (travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, de réfection de la toiture de l'ancien presbytère et d'aménagement des dépendances de la salle des fêtes). Fin du prêt en 2027, avec un taux d'intérêt à 0,95 %.
- 1 auprès de l'Agence France Locale pour une annuité de 23 555,74 € (financement de la construction de la nouvelle école, du restaurant scolaire, de la chaufferie bois et du réseau de chaleur). Fin du prêt en 2050, avec un taux d'intérêt à 0,90 %.



LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Représentation de l'aspect extérieur du futur groupe scolaire et de l'ALAE.



Avant travaux



Désamiantage de la cantine



Terrassement du terrain



Création des fondations

TRAVAUX EFFECTUÉS

Réfection de l'étanchéité de la tour de l'escalier menant au clocher de l'église

Ce travail de haute-voltage a été réalisé par l'entreprise Lepicard & Marty de Ramonville-Saint-Agne pour un montant de 2 070 € HT.



Aménagement paysager du giratoire, route de Vacquiers

Les plants ont été achetés chez Toulze à Castelmaurou pour un montant de 1 006 € HT et ensuite plantés par nos employés communaux.



Mise en accessibilité de la salle des Aînés

Les travaux ont été confiés à différentes entreprises en fonction des différents corps d'état :

- La mise en accessibilité de la porte a été prise en charge par l'entreprise Gonzalez à Launaguet pour un montant de 3 242 € HT.
- La mise aux normes des toilettes a été confiée à l'entreprise Navarro de Villemur-sur-Tarn pour un montant de 5 320,15 € HT.
- Les travaux d'électricité ont été réalisés par l'entreprise Plus Elec à Verfeil pour un montant de 560 € HT.

La voirie d'intérêt communautaire

Les rives des chemins du Ségala et de Balard ont été renforcées pour un montant de 76 662 € TTC.



La voirie départementale

La route de Gargas a également reçu un nouveau revêtement de surface.

TRAVAUX EN COURS OU À VENIR

- La construction du projet d'ensemble de l'école maternelle, de la cantine et de la chaufferie bois et son réseau de chaleur sera poursuivie. Des mises en attente de ce réseau de chaleur seront réalisées pour la rénovation énergétique future de la mairie, de la salle des fêtes, de l'ancien presbytère et de l'atelier municipal.
- La rénovation du réseau de l'éclairage public sera étendue. Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses d'énergie engagée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, la commune a sollicité auprès de celui-ci le remplacement des appareils très énergivores. Il en ressort que 152 appareils devront être remplacés. Les travaux se feront en trois tranches, de 2021 à 2023, et financés à 80 % par le SDEHG.
- Afin de canaliser les eaux de pluies venant du coteau au-dessus du lavoir, il est nécessaire de réaliser un muret de protection afin de protéger le lavoir des inondations. Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Navarro de Villemur-sur-Tarn pour un coût de 8 554 € HT.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 1H00 À 6H00

La précédente municipalité, après une phase d'expérimentation, avait lancé un sondage auprès de la population. La proposition ayant été largement plébiscitée, l'éclairage nocturne a donc été éteint de 1h00 à 6h00 du matin.

Grâce à cette démarche collective, avec cette coupure, nous avons réduit la durée de fonctionnement de l'éclairage public de 1460 heures par an et **la commune a réalisé une économie d'environ 7000 € pour l'année 2020.**

Ainsi nous contribuons à la protection de l'environnement en limitant la pollution nocturne et la consommation d'énergie.



ANIMATIONS 2020

Les animations de l'année 2020 ont dû être toutes annulées en raison de l'épidémie de Covid.

Comme beaucoup d'entre vous, nous sommes impatients de pouvoir vous retrouver à l'occasion d'événements festifs. Si les conditions le permettent, nous vous donnons rendez-vous en 2021, le 8 mai pour le vide grenier et le 29 mai pour le marché gourmand ! Mais nous devons encore attendre pour confirmer ces futures animations, et peut-être en proposer de nouvelles !



COMMUNICATION COMMUNALE

Malgré le confinement, Villariès renforce la communication et le lien social

La commune de Villariès renforce ses moyens pour communiquer avec la population.

Accessible en téléchargement gratuit, **PanneauPocket** est une application qui ne nécessite **ni création de compte ni envoi de données personnelles.**

Depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants peuvent être désormais connectés en direct à l'actualité de la commune : arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures de réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... et même la venue du Père Noël !

Si vous ne l'avez pas encore fait, téléchargez l'application sur

<https://www.panneaupocket.com>

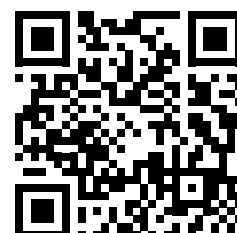
cherchez Villariès et cliquez sur le ♥ à droite pour le mettre en favori et recevoir les notifications.

Trois mois après son lancement, 175 smartphones ont déjà mis Villariès en favori. C'est l'équivalent de 48 % des foyers de la commune.

Les annonces sont aussi accessibles directement depuis un navigateur internet à l'adresse

<https://app.panneaupocket.com/ville/637407500-villaries-31380>

mais sans possibilité de recevoir de notification.



Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement

L'EAU : UN ENJEU MAJEUR

Syndicat du Bassin Hers Girou – Le S.A.G.E.

L'Hers-Mort, le Girou et leurs affluents sont de petites rivières, enfoncées dans la plaine, bordés d'arbres ou de champs cultivés. Ces cours d'eau ont toujours joué un rôle important dans la vie des riverains et dans l'économie locale.

Au XVIII^{ème} siècle, Louis XV ordonne la rectification de l'Hers et de ses affluents pour valoriser les terres alors marécageuses.

Dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, les cours d'eau bénéficient d'importants travaux pour le développement des cultures et la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, les collectivités locales et les gestionnaires œuvrent afin de concilier la protection des populations, la mise en valeur de l'espace rural et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) est un établissement public composé de communes et de groupements de communes riverains de l'Hers-Mort et de ses principaux affluents (Dagour, Girou, Marcaissonne, Peyrencou, Saune, Sausse, Seillonne et Vendinelle). Notre commune adhère au Syndicat du Bassin Hers-Girou.

Créé à la suite des inondations de mars 1971 et février 1972 qui causèrent des dégâts importants, ce syndicat assure plusieurs missions d'intérêt général concernant la gestion de la rivière et de ses affluents (restauration des milieux, gestion des inondations, travaux d'entretien, etc.).

Aujourd'hui, avec 294 km de cours d'eau en gestion et une vision globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Hers, le Syndicat peut ainsi mener une politique de gestion de l'eau cohérente et planifiée.

Le SBHG assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation et des études du SAGE.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SAGE), créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, est un outil de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit des orientations de gestion et des mesures réglementaires qui ont pour but de préserver et restaurer la ressource en eau, les milieux aquatiques et la préservation des zones humides.

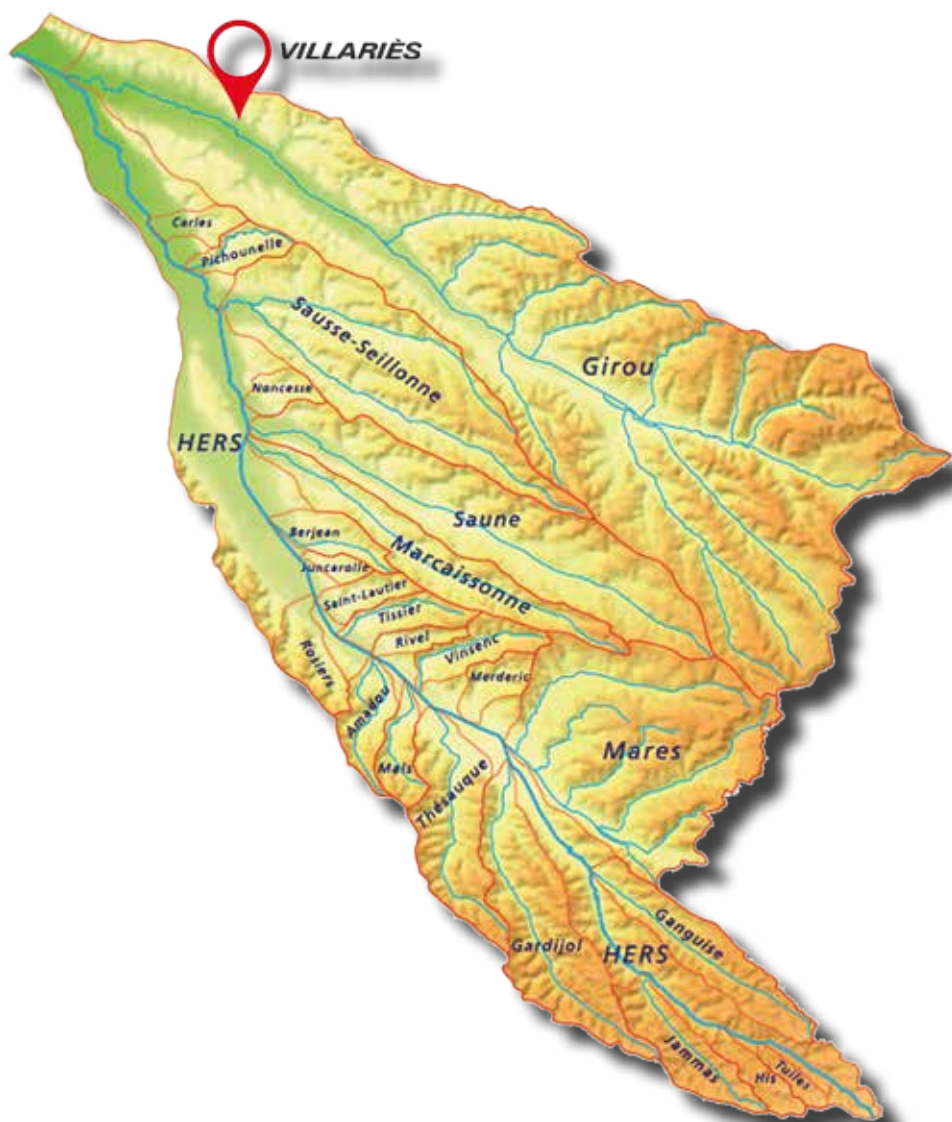
Le SAGE met en avant le concept de « gestion intégrée par bassin versant », qui consiste à prendre en compte les effets d'une action (rejet d'eau usée, aménagement hydraulique, prélèvement en eau...) sur l'ensemble des composantes



physiques, hydrologiques, biologiques et socio-économiques du bassin (ex. : effets d'un barrage sur le régime hydrologique, la qualité de l'eau, les peuplements piscicoles, les activités développées sur la rivière...).

Le SAGE est élaboré et suivi par une Commission Locale de l'Eau (la CLE) composée pour moitié de représentants des collectivités locales, pour un quart de représentants des usagers et pour un quart de représentants des services de l'État.

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe les orientations fondamentales pour l'eau à l'échelle du grand Sud-Ouest, en cohérence avec les textes nationaux et européens sur l'eau.



www.hersgirou.fr

suite... ↗

Les actions menées ou en cours :

1 - Quelques exemples de travaux :

- Aménagement et restauration des berges du Girou
- Aménagement de la Plaine des Monges (berges de l'Hers) à Launaguet,
- Plan de gestion et restauration physique de la mare de la Fourragère à Launaguet,
- Aménagement de la Seillonne et restauration d'une zone d'expansion de crue, à Balma.

2- Les études : Protection contre les inondations de l'Hers aval

3 - La pédagogie : Sensibilisation des enfants du primaire sur l'ensemble des sujets traitant de l'eau dans l'environnement en 2012, action qui pourrait être renouvelée.

4- Guide SAGE et urbanisme : L'aval du bassin Hers-Mort -

Girou recoupe l'Est de l'agglomération toulousaine. L'interface entre l'eau et l'urbanisme dans cette zone de forte croissance urbaine est un sujet de préoccupation des membres de la CLE. Un document spécifique est élaboré pour faciliter l'utilisation du SAGE dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

Les actions en préparation

La Commission Locale de l'Eau a mis en place des groupes de travail dédiés aux thèmes prioritaires du SAGE :

- Érosion des sols et ruissellement,
- Eaux pluviales urbaines,
- Qualité des eaux et objectifs DCE (Directive Cadre sur l'Eau),
- Gestion des plans d'eau.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est le vecteur de maladies appelées « arbo viroses » (dengue, chikungunya, Zika), selon l'ARS Occitanie.

En 2019 en Haute-Garonne, 166 communes ont été déclarées infestées, cela représente 73% de la population du département.

Aedes albopictus est surnommé « moustique tigre » en raison de zébrures qui parcourent son corps effilé.

Le moustique tigre se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Il privilégie de petites quantités d'eau claire pour pondre ses œufs.

Le moustique tigre est adapté à l'environnement humain. Il se développe dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, gouttières...

Il se déplace peu (moins de 150 m), il persiste à côté des gîtes de naissance.

4 astuces pour reconnaître un moustique tigre :

- Il a deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête,
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est très petit, environ 5mm,
- Il pique le jour avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. Sa piqûre est douloureuse.

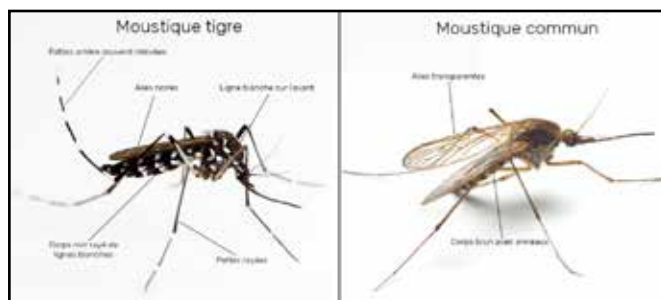
La prévention : deux gestes simples essentiels

Éviter le développement des larves de moustiques

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des gouttières...
- Couvrir les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins.

Se protéger des piqûres

- Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles, ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection.
- Utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer (liste sur ARS Occitanie).
- L'emploi de moustiquaires de berceau est un moyen de protection efficace des jeunes enfants.
- Équiper portes et fenêtres de moustiquaires. Ceci peut être complété par le traitement à l'aide d'insecticides, des rideaux de portes, voilages, fenêtres ainsi que par l'utilisation de répulsifs domestiques comme les diffuseurs électriques. Les tortillons fumigènes ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée.



En cas de zones reconnues comme infestées :

L'ARS Occitanie organise la surveillance des insectes vecteurs, intervient autour des nouvelles implantations et gère le traitement et les travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains signalés.

Dans les départements de l'Ariège, l'Aude, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, l'ARS Occitanie a confié à l'entreprise ALTOPICTUS www.altopictus.fr les mesures et opérations de lutte anti-vectorielle pour les années 2020 à 2023.

LA MAM LES P'TITS DÉGOURDIS

Après un long parcours pour la constitution du projet ainsi que la rénovation du local, la MAM (Maison d'Assistants Maternels) **Les P'tits Dégourdis** ouvrira ses portes en Janvier 2021 au 49 route de Vacquières.

L'accueil se fera du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Laëtitia et Mélanie, professionnelles de la petite enfance et expérimentées, sont agréées pour 4 enfants chacune. Elles accueilleront 8 enfants avant d'être rejoint dans l'année par une 3^{ème} collègue, permettant ainsi une capacité d'accueil totale de 12 enfants.

Le projet pédagogique est orienté vers un accompagnement bienveillant de l'enfant, lui permettant l'expression de ses émotions et la découverte de son environnement à travers divers ateliers (sensoriels, moteurs...).

L'aménagement du local a été réfléchi pour permettre la motricité libre.

Un point d'honneur sera mis pour accompagner l'enfant à faire seul.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Laëtitia ou Mélanie aux numéros de téléphone ci-dessous :

06 87 01 33 63 ou 06 26 41 80 00



EN ATTENTE DE NOUVELLE PHOTO



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

En raison de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie commémorant le 102^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11-novembre 1918 s'est tenue le samedi 14 novembre en nombre limité.



REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas réunit les aînés de notre commune, le personnel communal ainsi que monsieur le maire et les conseillers municipaux. Il s'est déroulé le samedi 21 décembre 2019, pour la quatrième année consécutive dans un cabaret. Cette année au « Moulin des Roches » situé à Saint-Orens (Haute-Garonne), c'est dans cet endroit très agréable que nous avons passé une bonne partie de la journée.

Très bien accueillis nous nous sommes tout d'abord retrouvés devant le verre de l'amitié à la suite duquel nous avons pu déguster un excellent repas, servi bien chaud, et surtout accompagné par les sourires des différents serveurs. Une ambiance très conviviale, mêlée de rires et de bonne humeur.

Le spectacle qui nous a été offert pendant environ 2 heures nous a ravi par sa qualité.

Et pour les personnes n'ayant pu profiter de ce repas-spectacle, un coffret gourmand leur a été offert.



VIGIPIRATE

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a développé, en liaison avec de nombreux partenaires, une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE, en ligne depuis le 20 septembre 2019 à l'adresse www.vigipirate.gouv.fr.

Il s'agit d'un outil pédagogique, qui doit contribuer à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale, accessible au plus grand nombre que l'on soit un particulier, un responsable d'établissement recevant du public, un organisateur de grands rassemblements ou un élu local.

Organisée en trois modules, elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la menace et des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Vous trouverez le document explicatif sur le site internet de la mairie.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : LE CCAS

Comme l'an passé, le CCAS de votre commune est venu soutenir certains Villariessois fragilisés par les accidents de la vie, la maladie, la solitude ou la vieillesse.

Malgré des moyens limités dans ses interventions, le CCAS a pu soulager certaines situations difficiles soit par une aide financière temporaire exceptionnelle, soit par une orientation adaptée à une prise en charge sociale par une structure spécialisée.

Seuls le Maire et son adjoint en charge des affaires sociales reçoivent les demandeurs. Tous deux sont astreints à la stricte confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître.

Si vous vivez une période difficile de votre vie sans savoir où vous adresser pour obtenir de l'aide, n'hésitez pas à solliciter le Maire ou son adjoint. Ils seront à votre écoute et vous proposeront des aides appropriées à votre cas.

Nous en profitons pour vous rappeler que le dispositif de gestion d'une canicule prévoit un recensement des personnes vulnérables. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en mairie.

TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION

Tous travaux de construction, d'aménagement ou autres (changement de destination d'un bien, démolition, clôtures, modification de travaux en cours de chantier) sont soumis à l'autorisation préalable de la commune (Articles L421-1, L421-2, L421-3 et L421-4 du Code de l'Urbanisme).

Lors de la vente de biens bâtis (bâtiments divers, maisons individuelles et leurs annexes - abri, garage, piscine...), les notaires demandent au vendeur de produire un certificat de conformité par lequel la commune atteste que la ou les constructions ob-

jets de la transaction sont conformes aux autorisations dont elles ont fait l'objet.

A défaut d'autorisation, les travaux exécutés sans avoir été autorisés au préalable par un permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager ou un permis de démolir, ainsi que les travaux non conformes à l'autorisation délivrée, constituent un délit et sont passibles de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

BOÎTES AUX LETTRES

Norme boîte aux lettres :

Les dimensions d'une boîte aux lettres normalisée définies par l'AFNOR, sont de : 34 cm de profondeur, 26 cm de hauteur et 26 cm de largeur. La fente d'insertion des lettres doit mesurer au minimum 3cm de hauteur et 22 cm de longueur.

Celle-ci devra être mise en place par l'administré qui construit à un emplacement accessible pour l'employé de la poste.

Il est recommandé d'éviter de déposer les containers individuels devant cette boîte.

Rappel pratique :

Deux boîtes à lettres jaunes se trouvent sur la commune (2 rue de la Mairie et Place du Village) dans lesquelles vous pouvez déposer votre courrier à expédier.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, la démarche doit être accomplie au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.
Cette année 2021, pour les élections régionales et départe-

mentales, les dates limites ne sont pas encore connues car les dates de scrutin ne sont pas encore fixées.
Les inscriptions peuvent se faire sur internet, à la mairie ou par courrier, avec présentation des justificatifs d'identité et de domiciles.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. : 05 61 84 98 90 - Fax : 09 72 39 44 48

e-mail : betty.catala@villaries.com

francoise.roumagnac@villaries.com

<http://www.villaries.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h15,
Mardi : 8h30 - 12h15 et 16h00 - 18h00,
Mercredi : fermé,
Jeudi : 8h30 - 12h15,
Vendredi : 8h30 - 12h15 et 16h00 - 19h00.

Merci de signaler toute panne d'éclairage public ou problème particulier au secrétariat de la mairie afin d'y remédier au plus tôt.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Située à l'étage de la mairie.

Tél. : 09 72 39 53 70

e-mail : bibli@villaries.com

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 16h00 - 19h00,
Vendredi : 17h30 - 19h00.

SECTEUR PAROISSIAL DE SAINT-LOUP-CAMMAS

Père Gibson - Presbytère de Saint-Loup-Cammas

Tél : 05 61 09 73 97 - 06 73 63 23 77

<http://www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr>

NAISSANCES

08/03/2020	LATOUR Roxanne
30/03/2020	VERDURE Lucas
08/04/2020	DRESSAIRE Gabriel
05/05/2020	BENLEMBAREK Lana
27/05/2020	CREPIN PIQUEMAL Clémentine
16/07/2020	WYBO Neylon
26/08/2020	PENSENTI Noé
30/08/2020	BELLY Maëva
14/09/2020	CABANDIE FAVA Léa
04/10/2020	JACQUET Julia
30/10/2020	OLLIER FLOTATS Juliette
11/11/2020	ALONZO Raphaël
18/11/2020	NACHIN Valentine

MARIAGES

18/07/2020	TAZEROUALET Widiane et Julien MOLINIER
12/09/2020	MAGNAT Marie-Laure et GOMEZ Fabrice

DÉCÈS

11/07/2020	ZANONE Francis
12/09/2020	POLATO Dino
29/10/2020	PINNA Maurice



ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS, DES BÂTIMENTS, DE LEURS ABORDS ET DES CLÔTURES

Extrait du Règlement Sanitaire Départemental - Article 32 complété par les articles R.1334-7 et R.1334-14 et suivants du nouveau Code de la Santé Publique :

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble, bâti ou non, sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments, de leurs abords et des clôtures. Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes doit faire sans délai l'objet d'une réparation au moins provisoire. »

Conformément à l'article ci-contre, afin de préserver au mieux la sécurité des biens et des personnes, il est rappelé à tous les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis qu'il leur appartient d'entretenir leurs propriétés.

L'article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au maire de mettre en demeure le propriétaire de remettre en état son terrain. En cas de risque avéré, ce même article permet au maire de la commune de faire procéder d'office à l'exécution des travaux nécessaires à la remise en état aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit, si ceux-ci ne donnent pas suite à la mise en demeure.



HORAIRES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

N'oubliez pas que les horaires de jardinage et de bricolage sont réglementés. Nous vous rappelons l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ».



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !
Ensemble pour une meilleure qualité de l'air.**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (ainsi que des déchets ménagers) est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 13 000 km...

... et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie !

Ceci sans compter la perte de déchets verts qui ne peut pas être valorisée par la démarche de recyclage opérée dans les déchèteries.



DÉCHÈTERIE

Toutes les déchèteries du DECOSET sont ouvertes aux Villariessois, mais pour des raisons de proximité, il est conseillé d'utiliser celle de Garidech.

Les déchèteries sont équipées de barrières automatiques qui s'ouvriront par reconnaissance de la plaque minéralogique de votre véhicule (préalablement enregistrée sur internet <http://www.decoset.fr> ou par l'agent d'accueil sur place).

Scannez le code ci-contre pour accéder à la page internet directe de la déchèterie de Garidech.

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Fermeture : mardi et jours fériés.

Il est encore inadmissible de constater le manque de civisme de certaines personnes qui déposent des déchets dans la nature. Si vous constatez de tels agissements, vous pouvez noter les plaques minéralogiques des véhicules et les signaler en mairie.

↳ pour les prochains passages des encombrants, se renseigner au secrétariat de la mairie.



Scannez ce code avec votre smartphone pour plus de détails.

LES CONTAINERS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DE TRI SÉLECTIF

Depuis quelques mois, nous constatons que les abords des containers d'ordures ménagères et de tri sélectif sont envahis par des dépôts sauvages. Les bacs à ordures sont remplis d'objets impropres et non recyclables (pièces de voiture...), les ordures y sont déversées en vrac et non dans des sacs fermés... Ces comportements ne sont pas dignes de notre éthique, appelant au respect de l'environnement et aux conditions d'un tri sélectif le plus écologique possible. Nous rappelons à tous les Villariessois que l'avenir de notre nature dépend des gestes quotidiens de chacun d'entre nous ; nous comptons sur votre compréhension et sur votre propre discipline pour respecter toutes les consignes de tri et de dépôt dans les containers adéquats.

En cas d'objets non collectés, il est mis à votre disposition une déchèterie proche à Garidech.

Préservez ensemble notre environnement, montrons l'exemple à nos enfants pour une nature propre et agréable à vivre. Nous éviterons ainsi d'instaurer un contrôle « policier » et l'application de sanctions en cas d'infraction.

Vous trouverez sur les sites internet ci-dessous les informations applicables au traitement des déchets sur la commune :

<http://www.ecoemballages.fr>

<http://www.consignesdetri.fr>

Extrait de l'arrêté municipal portant réglementation de la collecte des déchets :

Article 3 : La mise sur la voie publique des conteneurs mis à disposition des usagers pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que la veille au soir des vidanges, à partir de **18 heures**.

Article 4 : Les conteneurs doivent être retirés de la voie publique dès qu'ils ont été vidés par le service de collecte. Dans tous les cas, ils doivent être impérativement retirés de la voie publique au plus tard **avant 20h00 le jour même de la collecte**.

Article 5 : Il est interdit de laisser en permanence les conteneurs sur le domaine public. Après le passage des bennes, il est interdit de déposer tout nouveau conteneur sur les trottoirs ou les chemins.



Le calendrier de ramassages des ordures ménagères et recyclables est à télécharger sur le site de la C3G.

Scannez ce code avec votre smartphone afin d'y accéder directement



ÉCOLES



Maternelle à Villariès :

- Tél. : 05 61 84 99 13
- e-mail : ce.0312278h@ac-toulouse.fr
- <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/mat-villaries>

Élémentaire à Bazus (CP, CE1 et CE2) :

- Tél. : 05 61 84 88 93
- e-mail : ce.0310309t@ac-toulouse.fr

Élémentaire à Gargas (CM1 et CM2) :

- Tél. : 05 61 84 84 96
- e-mail : ce.0310501b@ac-toulouse.fr

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Groupement des parents :

- e-mail : groupement.rpibgv31@gmail.com
- <http://groupementdesparents.over-blog.com>

ALAÉ



Villariès : 06 58 84 15 09

e-mail : enfance-bazus.villaries@lecgs.org

CANTINES

Contactez les mairies de chaque commune :

Villariès : 05 61 84 98 90

betty.catala@villaries.com

Bazus : 05 61 84 95 50

mairie.bazus@wanadoo.fr

Gargas : 05 61 84 95 80

secretariat.mairie.gargas@orange.fr

Les menus des cantines de Villariès et Gargas sont accessibles sur le site internet de la Mairie.

HORAIRES DES ÉCOLES DU RPI



COLLÈGE GEORGES BRASSENS

Route de Paulhac - Montastruc-la-Conseillère

- Tél : 05 34 26 54 20
- Fax : 05 34 26 54 21
- e-mail : 0310021e@ac-toulouse.fr
- <http://georges-brassens.ecollege.haute-garonne.fr>

LYCÉE PIERRE BOURDIEU

Avenue de Villaudric - Fronton

- Tél : 05 62 79 85 50
- Fax : 05 62 79 85 59
- e-mail : 0312696M@ac-toulouse.fr
- <http://pierre-bourdieu.entmip.fr>

LES PETIT'S TOUS

Présidente de l'association : Mme Cristina Ceba - **06 43 39 35 39**

Depuis 13 ans, notre association accueille tous les enfants non scolarisés (0-3 ans) avec leurs parents, grand-parents et assistante maternelle tous les jeudis de 9h30 à 11h30.

Ainsi les enfants peuvent se familiariser avec leurs futurs camarades d'école, partager des moments ludiques, profiter de



sorties pédagogiques et culturelles que nous faisons durant toute l'année (zoo, refuge des tortues, Animaparc, les jardins de Martels, parc de Bruguères...).

En nous adaptant aux mesures sanitaires, nous essaierons, dès l'arrivée des beaux jours, de reprendre les activités en extérieur ainsi que les activités intérieures à la salle de l'Âge d'Or, dès que les protocoles gouvernementaux nous le permettront.

ASSOCIATION DÉTENTE ET LOISIRS

Présidente de l'association :

Mme Martine Almon - **06 76 81 38 99** et **06 23 55 83 46**

Gymnastique mixte pour adultes et ados

(cardio, steps, cuisses-abdos-fessiers, gainage, stretching, pilates)

Nos cours de Gym pratiqués dans une ambiance agréable et conviviale répondent au besoin d'une activité sportive encadrée près de chez soi.

Nos deux professeurs diplômés mobilisent leurs compétences pour accompagner vos efforts et vous aider à progresser. De plus, un matériel adapté et des accessoires fitness divers sont à votre disposition pour varier et agrémenter les exercices.

Les travaux de la nouvelle école communale ne nous permettent pas de disposer de la salle des fêtes, mais une solution a été trouvée entre les 3 maires pour délocaliser exceptionnellement nos cours à Gargas et Bazus. Nous les remercions de leur accueil pour la saison 2020/2021.

Les séances se déroulent de septembre à juin :

- ↳ lundi : 18h50 - 19h50 et 20h00 - 21h00
- ↳ mercredi : 20h00 - 21h00
- ↳ jeudi : 10h30 - 12h00

Pour les raisons sanitaires qui nous concernent tous nous avons mis en place des cours en visioconférence. En 2021, nous nous adapterons à l'actualité qui s'imposera et mettrons tout en oeuvre pour reprendre dès que possible les cours en salle.



Bonne année sportive à tous !

L'ÂGE D'OR

Présidente de l'association : Mme Christiane Loubet - **05 61 84 93 58**

Bienvenue dans cette nouvelle année !

L'Âge d'Or vous invite à un goûter le 3^{ème} mardi de chaque mois, avec vos enfants, petits enfants pour un échange intergénérationnel.

Nous espérons que cette nouvelle formule nous permettra de nous retrouver plus souvent et plus nombreux.



VILLA-DANSE

Présidente de l'association : Mme Béatrice Morales - **05 61 09 17 85 - danse.villaries@gmail.com**

L'année 2020-2021 est très particulière : l'association Villa-Danse a déménagé pour un an (travaux de la nouvelle école) et utilise la salle des fêtes de Gargas pour ses cours.

Seuls les cours d'éveil se déroulent à la salle de l'âge d'Or de Villariès

Karine Hélimi-Planas, diplômée d'Etat et Instructrice Zumba assure cette année 9 cours : les cours de Modern'Jazz enfants de 4 à 16 ans et les cours adultes de Zumba et de Modern'Jazz.

Cette année, nous avons ouvert 2 cours d'éveil.

Depuis la rentrée, nous comptons 99 adhérents et maintenons pratiquement notre effectif malgré les conditions sanitaires.

Nous poursuivons le travail mené pour le gala qui a été malheureusement annulé et espérons pouvoir retrouver sur scène nos danseurs en juin 2021.

Aux vacances de la Toussaint, Karine a proposé un stage de Zumba Kids qui a été une réussite. Et nous avons pu fêter également Halloween en Zumba.

Le 15 octobre 2020, l'association Villa-danse, avec l'aide de Karine, a organisé de nouveau une soirée de Zumba dans le cadre d'**Octobre rose**. L'argent récolté a été reversé à la fondation ARC pour la **lutte contre le cancer du sein**.

Depuis le nouveau confinement, tous les cours ont été proposés en visioconférence et se sont terminés sur le thème de Noël.

Merci aux danseurs de poursuivre en espérant se retrouver tous en présentiel ! Merci aux membres du bureau pour leur dévouement et à notre professeure de danse qui permettent de poursuivre l'action de notre association !



ASSOCIATION DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE VILLARIÈS

Église de Villariès - Président : M. Joseph Falco - 05 61 84 93 17 ou 05 61 84 24 82 - falcojo@wanadoo.fr

Le bilan de l'année 2019 vous est décrit ci-dessous.

Travaux au musée :

Ces travaux ont permis une nouvelle mise aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite qui avait été installé pour l'ouverture du Musée en Juin 2000.

La porte de l'entrée principale a été élargie, comme la rampe d'accès sécurisée par une grille métallique. Ils ont été réalisés par une entreprise et financés par la Mairie de Villariès.

À l'intérieur du Musée, nous avons dû protéger les vitrines, les vider des objets et déplacer le radiateur électrique près de la porte d'entrée.

Amélioration de l'éclairage principal

Par le remplacement des lampes traditionnelles par des ampoules (basse-tension) « LED ».

Nouvelles restaurations :

Comme l'année dernière, la Direction Régionale de l'Archéologie Occitanie et le Service Régional ont financé et restauré des objets : Hache en Bronze datée de la fin du Néolithique, Bulle Papale, guimbarde clefs, bague, baguette maillée qui ont repris leur place dans les vitrines.

Cet été nous avons restauré trois amphores « Italiques ».

Participation aux manifestations :

Le 23 Juin à la fête de l'Enfance organisée par les ALAÉ de la Communauté de Communes et la Mairie, à Villariès.

Nous avons ouvert le Musée à l'occasion de 3 petits chantiers de fouilles qui ont eu du succès et réalisé deux panneaux sur l'École qui témoignent de l'importance des enseignants dans une commune rurale comme Monsieur COURREGÉ, le premier Instituteur de 1865 à 1911 remplacé par Mademoiselle Gamboulan qui devient Mme GAY (grand-mère, arrière-grand-mère de la famille Falco).

Participation aux Journées du Patrimoine à Castelmaurou.

Accueil de visiteurs :

- Le 8 mai : Journées portes ouvertes pour le vide-grenier de Villariès.
- Les 20 et 21 et 22 septembre : Journées Portes ouvertes pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Accueil des Groupes :

Six membres de l'Association peuvent intervenir pour les visites guidées ou à thèmes, et avec les enseignants, selon un projet établi en leur rendez-vous.

Pour les Randonneurs de Mirepoix-sur-Tarn, l'Association des Amis du Vieil Albi, les Randonneurs de la Salvetat-Saint-Gilles, les Randonneurs de Castelginest et pendant les permanences du Musée du 1^{er} Avril au 1^{er} Octobre.

Ouverture du Musée :

D'avril à septembre :

tous les samedis et dimanches de 14h30 à 18h00

Juillet et août :

tous les après-midi de 14h30 à 18h00 (fermé le lundi)



Mise en place de grille de protection de puits au lavoir



Restauration par le Musée d'amphores romaines



Fête de l'Enfance :aires de fouilles devant le Musée

Journées Portes Ouvertes pour le vide-grenier du 8 mai et les Journées du Patrimoine !
Sur rendez-vous pour les scolaires et les groupes.
Visites guidées et gratuites pour les habitants de Villariès.

VILLARIÈS OMNISPORT PÉTANQUE

Président de l'association : M. Sébastien Boissière - 06 51 54 74 44 - petanque.villaries@free.fr

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Le nombre d'adhérents au club est fluctuant, mais les jeunes sont toujours là ! Malgré cela, l'envie de porter haut les couleurs de Villariès dans tous les concours est toujours présente.

L'épidémie qui touche le pays a imposé au Comité Départemental de la Fédération d'annuler tous les concours à partir du 1^{er} confinement, ce qui n'a pas permis à nos adhérents de défendre les couleurs de Villariès.

Les parties d'entraînement ont pu reprendre tout récemment, et malgré la météo incertaine, les joueurs se retrouvent, les samedis et dimanches après-midi au boulodrome de Villariès, mais également le soir en semaine l'été.

La préparation de la saison 2021 a déjà commencé, mais le club a besoin de plus de joueurs afin de se motiver et garder la bonne ambiance et la franche camaraderie propre à la Pétanque !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour faire quelques parties de pétanque dans une ambiance conviviale et festive.



La Pétanque, un sport pour tous !

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

Président de l'association : M. Pierre Louis - 06 98 36 08 47

L'ACCA au fil des saisons

Les activités de l'Association Communale de Chasse Agréée sont rythmées par le cycle biologique des animaux et par le calendrier statutaire et/ou réglementaire.

HIVER

C'est au cœur de l'hiver, de décembre à février que la nature au repos offre les meilleures conditions de visibilité. Nous mettons à profit ces conditions d'observation pour parcourir la campagne en début de nuit avec des véhicules équipés de projecteurs.

Cette opération permet d'obtenir une tendance d'évolution pour 3 espèces, en particulier le lièvre, le chevreuil et le renard. Cet important recueil de données permet de proposer des plans de prélèvement adaptés au maintien de populations naturelles en équilibre avec le milieu.

PRINTEMPS

Avec le printemps, c'est en mars-avril que dure toute la période des amours pour la perdrix rouge et le faisan.

Pendant leurs fêtes, les coqs tentent de séduire les poules en émettant leurs plus belles sonorités. Le suivi à l'aube ou au crépuscule du nombre de chanteurs par territoire, permet d'estimer la taille de leur groupe.

ÉTÉ

L'été est la période la plus intense pour repérer les dégâts de gibier. C'est en effet au moment de la formation des épis de maïs que les noctambules à 4 pattes viennent prospecter les

cultures en quête de nourriture. Cette saison permet aussi le comptage et la qualité de reproduction des perdrix et faisans.

AUTOMNE

L'automne, période de l'ouverture à de nombreuses espèces d'animaux peuvent être chassés. Les plans de chasse au petit et grand gibier sont mis en place pour permettre de conserver une densité nécessaire à la conservation de ces espèces sauvages et aux châteaux pour leur donner la capacité de se reproduire au fil des années.

L'association participe au marché gourmand et a proposé un superbe chevreuil et de sanglier qui a été très appréciée.



2 belles prises dont un sanglier de 100 kilos

COMITÉ DES FÊTES

Président de l'association : M. Éric Lauriol - **06 22 71 56 30**

Cette année 2020 difficile aura mis en veille toutes nos activités, personnelles et associatives.

Nous attendons de 2021, une année meilleure, riche de partage et surtout festive.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous remercie d'avoir pu compter sur votre présence et espère vous retrouver très vite.

Notre seul objectif, vous divertir et faire vivre une ambiance de fête dans notre cher village.

La réussite ne dépend pas que de nous mais surtout de vous : participez, vibrez, chantez et ensemble on va gagner.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2021

Carnaval le 7 mars

Traqué toute au long de l'année, nous avons réussi à capturer Monsieur Carnaval.

Pour répondre de ses actes, enfants et parents l'ont accusé, jugé et condamné au bûcher.

Nous vous remercions pour votre participation, votre bonne humeur et vos excellents costumes.

Soirée Années 80 le 7 mars

Une soirée mémorable lors de ce voyage dans le temps où chacune et chacun d'entre vous ont trouvé la panoplie parfaite pour représenter cette époque des années 80.

Une ambiance de folie, grâce à votre enthousiasme et votre désir de fête.



Manifestations 2021

En raison de la crise sanitaire actuelle, il se peut que certaines manifestations prévues ne soient pas maintenues.

- Samedi 06/03 : Carnaval
- Samedi 20/03 : Repas à thème
- Dimanche 11/04 : Chasse aux œufs
- Samedi 05/06 : Tournée des fleurs
- 18-19-20/06 : Fête locale
- Vendredi 26/11 : Soirée Beaujolais
- Vendredi 03/12 : Assemblée Générale

